

Annexe 3 – Echancier de versement de Bordeaux Métropole à la Région des contributions annuelles pour les paliers de renfort RER M couverts par la présente convention.

Echancier 2022-2023-2024

Basé sur les devis en annexe 2 en tenant compte d'une actualisation estimé à 2% par an, ainsi que d'une progressivité des recettes des paliers.

Dates théoriques d'appels de fonds	2022 (€ courants)	2023 (€ courants)	2024 (€ courants)
15 février	232 648,43 €	373 849,69 €	629 778,35 €
15 mai	232 648,43 €	373 849,70 €	629 778,35 €
15 août	232 648,43 €	373 849,69 €	629 778,35 €
15 novembre	232 648,43 €	373 849,70 €	629 778,36 €
TOTAL	930 593,72 €	1 495 398,78 €	2 519 113,41 €

Cet échancier pourra être adapté pour tenir compte du temps nécessaire à la mise en application de la présente convention ou de ses avenants ultérieurs.